Le Bulletin de SOS Éducation

N°16 JUIN 2006

Mobilisation de SOS Éducation contre "l'enseignement de la revendication" à Grasse

Grand succès en vue !

DES « ANIMATEURS CULTURELS » APPRENNENT AUX ÉCOLIERS À ORGANISER DES MANIFESTATIONS

Alors que les grévistes anti-CPE paralysaient la France, des animateurs culturels de Grasse (06) soutenus financièrement par la mairie, se sont mis en tête d'apprendre aux 6 -10 ans comment organiser eux-mêmes une manifestation. Ce sont les élèves des écoles primaires de la ville de Grasse qui ont servi de cobayes à cette initiative syndicale dont le but était de sensibiliser 1000 enfants « au thème de la revendication ».

Pour cela, les animateurs procèdent dans l'ordre. D'abord, ils donnent à chacun des petits sa carte de militant au « Syndicat de Revendication de l'Enfant ». Puis ils leur apprennent à fabriquer des banderoles et à formuler des slogans. Le tout s'achève par une « manifestation-exposition » à laquelle tous les parents sont conviés. Ainsi les « animateurs » espèrent-ils préparer les petits Grassois à se syndiquer et à organiser des manifestations.

CONTRE-ATTAQUE EN RÈGLE DES MEMBRES DE SOS ÉDUCATION

Le 22 mars 2006, un article du quotidien *Nice-Matin* qui relate ces activités, déclenche une forte émotion chez de nombreux Grassois.

Ils sont à mille lieues de se douter que les enfants de leur ville apprennent à organiser des manifestations durant les activités périscolaires ! Très inquiets que, sous prétexte d'activités « d'éducation citoyenne », des enfants se fassent embrigader, leur premier réflexe est de faire appel à SOS Éducation. Ils demandent à l'association d'agir pour interrompre immédiatement cette activité. Et afin que l'expérience ne soit pas renouvelée, ils demandent que les éducateurs soient sanctionnés, ainsi que les enseignants qui cautionnent ces activités contraires à la neutralité de l'école.

A côté des passages sur Canal + et au journal télévisé de France 3, l'affaire de l'enseignement de la revendication dans les écoles de Grasse et l'action des membres de SOS Éducation ont fait les titres de nombreux journaux.

SOS ÉDUCATION MÉDIATISE L'AFFAIRE ET OBTIENT LE SOUTIEN DE TROIS DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT

SOS Éducation mobilise immédiatement ses relais, alerte la presse et des parlementaires. Elle exprime sa plus ferme opposition à cette opération, qui est en totale contradiction avec la vocation de l'école. *« Nos écoles doivent rester un lieu de transmission du savoir et ne doivent sous aucun prétexte adopter les pratiques des syndicats et des partis politiques »*, déclare-t-elle dans un communiqué de presse.

Grâce à ses réseaux à l'Assemblée nationale, SOS Éducation obtient de trois députés des Alpes-Maritimes, Michèle Tabarot, Jérôme Rivière et Lionnel Luca, qu'ils condamnent publiquement l'initiative des éducateurs.

Les membres de SOS Éducation déclenchent une vive polémique dans les journaux. Dès le lendemain, le

quotidien *Nice-Matin* titre : « Grasse : la manifestation d'enfants vire à la polémique nationale ». C'est le premier article d'une longue série. La presse nationale et les grands médias s'emparent de l'affaire.

Pour que cette affaire serve d'exemple et soit suivie d'effets concrets, SOS Éducation demande à ses 64 000 membres d'envoyer des cartes postales au maire de Grasse, à l'inspecteur académique des Alpes-Maritimes, ainsi qu'au recteur de Nice. Ils réclament que des sanctions exemplaires soient prises envers les éducateurs responsables, et que ce programme soit immédiatement interrompu.

DE LOURDES MENACES PLANENT AUJOURD'HUI SUR LES RESPONSABLES DE L'ACTIVITÉ

L'équipe municipale de Grasse est dans ses petits souliers : elle subventionne des activités pour le moins ambiguës et doit s'en justifier. Le maire Jean-Pierre Leleux convoque la responsable du projet, Alexia Facchinetti, directrice du centre Loisirs Éducation Culture.

À la sortie de ce rendez-vous, elle appelle SOS Éducation, furibonde : *« Comment avez-vous le culot de remettre en cause la qualité de notre travail ? Et d'ailleurs, vous n'avez pas fait d'études d'éducateur. Comment pouvez-vous prétendre savoir ce qui est bon pour des enfants ? ».*

De son côté, le maire de Grasse déclare aux journalistes : *« Qu'on apprenne aux enfants les méthodes démocratiques pour améliorer le monde, je suis d'accord, qu'on leur apprenne à revendiquer dans la rue, j'y suis bien entendu opposé. »* Mais il ne parle pas de sanctionner les responsables du projet. Le conseiller municipal Rémi Krisanaz, adjoint en charge de l'éducation, essaie de son côté de minimiser le problème, pour ne pas mettre en péril la réputation de la mairie. *« Je connais ces gens, et je vous assure qu'ils ont de bonnes intentions »*, explique-t-il aux délégués de SOS Éducation, avant de leur proposer de les inviter... au restaurant !

En attendant, personne n'est dupe de ces « bonnes intentions ». Bernard Maccario, l'inspecteur académique, rappelle dans la presse aux éducateurs responsables combien il est important de ne pas mener d'actions éducatives portant atteinte aux principes de neutralité et de laïcité de l'école. Il déclare qu'il *« ne peut que regretter que les productions demandées aux élèves soient porteuses de confusions et d'ambiguïtés vis-à-vis des objectifs déclarés du projet »*. Il estime nécessaire d'être *« vigilant vis-à-vis de toute dérive, même involontaire, qui pourrait porter atteinte à la neutralité et à la laïcité. »* Quant aux Grassois, ils sont très nombreux à s'offusquer de la tentative d'embrigadement de leurs enfants. *« Mes enfants sont désormais au collège, mais s'ils étaient encore au primaire, je vous assure que jamais je n'aurais laissé faire ces éducateurs »*, explique un parent d'élève indigné. Et quand, le 24 avril, lors d'une réunion publique, la députée Michèle Tabarot évoque son engagement dans cette affaire, elle se fait longuement applaudir par une foule de Grassois.

Les membres de SOS Éducation ont envoyé massivement des cartes postales pour protester contre les tentatives d'embrigadement des petits, ce qui a mis une très forte pression sur la mairie de Grasse, l'inspection d'académie et le rectorat de Nice. Leur grande mobilisation est en train d'atteindre à nouveau son but. L'opération d'embrigadement "citoyen" ne sera pas renouvelée. C'est certain désormais. En revanche, il est encore trop tôt pour dire si les éducateurs seront sanctionnés ou pas. Mais à Grasse, les bruits courent qu'ils seraient sur la sellette… ■

JÉRÔME RIVIÈRE, DÉPUTÉ DE NICE

« Les tentatives de manipulation des plus jeunes sont très fortes. Comment enseigner le respect d'autrui, la connaissance des règles de vie en société si l'accent est mis par les équipes pédagogiques sur la revendication ? A l'heure où notre pays connaît une grave crise d'identité, alors que les violences urbaines de la fin de l'année dernière comme des jours passés montrent l'absence de civisme d'une partie de la population, enseigner la revendication dans la rue à des enfants d'une dizaine d'années n'est pas une priorité, bien au contraire ! » **Jérôme Rivière**, interrogé par *Nice Première* à propos de l'affaire de Grasse. »

> Bulletin de liaison de SOS Éducation *Trimestriel d'information sur l'école.*

ÉDITEUR : SOS ÉDUCATION
ASSOCIATION DÉCLARÉE LOI 1901, JO DU 15 DÉCEMBRE 2001
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN HÉAULME
8 RUE JEAN-MARIE JÉGO - 75013 PARIS
TÉL : 01 45 81 22 67 - FAX : 01 45 89 67 17
SITE : WWW.SOSEDUCATION.COM
IMPRIMEUR : MÂCON IMPRIMERIE

L'AGENDA EN RÉSUMÉ

14 MARS En réponse aux préoccupations de SOS Éducation, **Jean-Paul Garraud, député de Gironde**, pose une question au ministre de l'Éducation nationale pour qu'il clarifie ses positions concernant l'abandon des méthodes de lecture à départ global.

25 MARS Intervention d'un porte-parole de SOS Éducation à Dax devant une assemblée d'enseignants, lors du **colloque académique du SNALC** (Syndicat National des Lycées et des Collèges).

25 AVRIL SOS Éducation est auditionnée par **Jacques Myard, député des Yvelines**, à l'Assemblée nationale. « Je suis entièrement d'accord avec vos positions. Comptez-moi parmi les sympathisants de SOS Éducation, » conclut-il. Il accepte de poser une question écrite à Gilles de Robien lui demandant de quelle façon le ministre compte sanctionner les responsables de l'affaire de « l'enseignement de la revendication » dans les écoles de Grasse.

11 MAI Un membre de SOS Éducation présente les propositions de réforme de l'association au député **Jean-Claude Thomas** ainsi qu'au sénateur **Yves Détraigne**.

16 MAI SOS Éducation rencontre **Marie-Jo Zimmermann, députée de la Moselle** et enseignante. « Je suis très inquiète pour l'avenir de la France et pour celui de l'école en particulier. Mais je ne suis pas assez politique et je ne peux rien faire ». Au moins, ses électeurs savent maintenant à quoi s'en tenir...

17 MAI SOS Éducation expose son combat pour l'école à **Jean-Pierre Giran, député du Var** et secrétaire national de l'UMP en charge de l'éducation.

22 MAI SOS Éducation est reçue par deux proches **collaborateurs de Nicolas Sarkozy** au ministère de l'Intérieur. Les responsables de l'association sont consultés au sujet de la lutte contre la violence à l'école.

24 MAI SOS Éducation négocie avec le **député du Nord Christian Vanneste** le cadre d'une éventuelle collaboration pour des actions législatives en faveur de l'école.

31 MAI SOS Éducation rencontre **Patrick Delnatte, député du Nord**.

06 JUIN Le **sénateur de Paris Marie-Thérèse Hermange** pose une question orale au ministre de l'Éducation concernant les cinq pires livres de classe.

COUVERTURE PRESSE

Le ***NOUVEL OBSERVATEUR*** du 9 mars 2006 et Les ***DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE*** du 11 mars 2006 ont mentionné l'importance du rôle de SOS Éducation dans les annonces du ministre Gilles de Robien de supprimer la méthode semi-globale, principale responsable des 25 % d'élèves qui arrivent au collège sans savoir lire. Le 9 mars également, le ***RÉSISTANT*** de Libourne a rappelé que SOS Éducation faisait circuler une pétition pour un Plan d'urgence contre la violence à l'école.

L'engagement de SOS Éducation dans les manifestations contre les blocages des universités et des lycées lui a valu de nombreux passages dans les journaux télévisés (interviews de Vincent Laarman, délégué général de SOS Éducation, sur ***TF1*** et ***FRANCE 3*** les 21 et 26 mars), à la radio (interview en direct sur ***RMC*** le 21 mars), et dans la presse écrite (***LE FIGARO***, ***LE POINT***, ***LE PARISIEN***, ***LA PROVENCE***, ***LA MARSEILLAISE***, ***FRANCE-GUYANE***).

L'action de SOS Éducation dans l'affaire de la manipulation des écoliers de Grasse a déclenché des reportages sur les chaînes de télévision nationales (***FRANCE 3*** et ***CANAL +***), sur différentes radios (***RTL*** et ***FRANCE BLEUE*** entre autres) et de très nombreuses reprises dans la presse (***NICE-MATIN***, ***LE FIGARO***, ***MARIANNE***, ***NICE PREMIÈRE*** et ***LES DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE***).

Retrait immédiat des cinq pires livres de classe

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION RÉPOND MAIS SE DÉFAUSSE

Le 21 mars 2006, le ministre Gilles de Robien a répondu devant l'Assemblée nationale à la question de Jean-Marc Roubaud, député du Gard, qui lui demandait ce qu'il comptait faire pour répondre à l'inquiétude des membres de SOS Éducation concernant les dérives des livres de classe. Le ministre Gilles de Robien a fait cette réponse creuse et contradictoire : *« S'agissant du retrait des « plus mauvais » livres de classe, je rappelle que (…) les éditeurs ont une entière liberté éditoriale - ce qui signifie que les manuels scolaires ne reçoivent aucune certification des autorités éducatives - mais le choix des manuels appartient aux enseignants. (…) La sélection qu'ils exercent, j'en suis convaincu, est le meilleur rempart contre les livres indésirables en milieu scolaire. »*

Cette réponse est absurde : les membres de SOS Éducation demandent au ministre le retrait de mauvais livres scolaires qui sont utilisés dans les classes. Et le ministre répond que la sélection faite par les enseignants « est le meilleur rempart contre les livres indésirables en milieu scolaire ». La preuve est pourtant faite que ce pseudo « rempart » n'est pas efficace !

Décidés à ne pas permettre au ministre de s'en sortir si facilement, les membres de SOS Éducation ont convaincu le sénateur de Paris Marie-Thérèse Hermange de poser une nouvelle question orale sur ce sujet, ce qu'elle fera le 6 juin prochain : « Monsieur le ministre de l'Éducation, envisagez-vous de revoir les modalités de sélection des manuels scolaires pour résoudre les problèmes constatés actuellement ? »

SOS Éducation manifeste contre les blocages

Devant les caméras de télévision, un porte-parole de SOS Éducation explique les raisons de l'opposition des membres de l'association au blocage des lycées et des universités par les syndicats d'étudiants." Le meilleur passeport contre la précarité, c'est une bonne formation. Empêcher les autres d'étudier, c'est les empêcher de préparer leur avenir. Il faut sonner la fin de la récréation," a-t-il notamment déclaré.

Les membres de SOS Éducation étaient en première ligne des manifestations pour demander la reprise des cours dans les lycées et les universités. Avec de nombreuses autres associations, ils ont rassemblé à plusieurs reprises des milliers de personnes sur des grandes places parisiennes, pour protester contre les blocages abusifs des établissements d'enseignement.

UNE MINORITÉ D'ÉTUDIANTS S'IMPOSE PAR LA VIOLENCE

Plus de trois millions d'euros : c'est le montant de la facture des destructions commises dans les lycées et universités pendant les grèves contre le CPE. Salles démolies, bureaux saccagés, ordinateurs jetés par les fenêtres ou volés, autodafés de livres précieux... les étudiants bloqueurs se sont parfois comportés en délinquants professionnels. Rien qu'à la Sorbonne, les réparations coûteront 550 000 euros, sans compter la perte inestimable des livres précieux volés à l'École des chartes. Ces violences ont été commises par les syndicalistes étudiants dans le but, officiellement, de s'opposer à un projet du gouvernement de créer un nouveau type de contrat de travail, le CPE.

Mais loin de se servir des moyens normaux de l'expression démocratique pacifique, comme le font par exemple les membres de SOS Éducation par leurs campagnes de presse et de pétitions, les syndicalistes étudiants ont immédiatement choisi d'imposer leur point de vue par la violence.
Trois millions d'euros de dégâts déclarés officiellement. Ce chiffre ne tient pourtant pas compte de l'essentiel : les centaines de milliers d'heures de cours perdues, dans les lycées et dans les universités, pour des élèves qui ne demandaient rien à personne. Et pourtant, ils se sont vu interdire l'accès aux salles de cours pendant des semaines par une minorité ne reculant devant aucun moyen anti-démocratique : trucage des votes et des assemblées générales, intimidations, mensonges... Pour Jean-Robert Pitte, président de l'Université Paris IV - La Sorbonne, « tout le monde aura perdu un semestre par la force d'une minorité de bloqueurs qui, selon moi, représente 2 à 10 % maximum des étudiants. »

LES SYNDICATS D'ÉTUDIANTS, MARIONNETTES DES GRANDS SYNDICATS D'ENSEIGNANTS

Deux pourcent des étudiants, certes, mais deux pourcent qui bénéficiaient du soutien de l'ensemble des syndicats de la Fonction publique, et en particulier de tous les grands syndicats d'enseignants. Tous ces professionnels des manifestations, bien que non concernés par les problèmes d'emploi, ont rapidement pris en main quelques « leaders » étudiants auto-proclamés qu'ils ont fait passer dans tous les médias grâce à leurs réseaux. Et surtout, ils ont mis la logistique de leurs syndicats à leur service pour organiser des manifestations.
C'est ainsi qu'on a vu dans toutes les manifestations

"Laissez étudier ceux qui le veulent !" C'est ce qu'ont demandé les membres de SOS Éducation rassemblés sur les places parisiennes. Ils sont venus soutenir les étudiants désireux de continuer à aller en cours et de ne pas céder à la dictature des grévistes.

"étudiantes" anti-CPE des chars auxquels étaient arrimés des ballons gonflés à l'hélium estampillés SNUIPP-FSU (syndicat des enseignants du primaire), des camionnettes bariolées aux couleurs du SNES (syndicat des enseignants du secondaire), des sonos ultra-puissantes gérées par le SE-UNSA (syndicat des écoles), des banderoles SUD-éducation, sans parler des innombrables drapeaux et camions de la CGT, de FO, des syndicats de la Poste, de l'EDF, etc.
Et rappelons que l'Éducation nationale compte à elle seule 8 000 professeurs payés pour faire du syndicalisme au lieu d'enseigner, ce qui suffit largement à remplir une grand place parisienne.

PARENTS, ÉLÈVES ET PROFESSEURS S'ORGANISENT CONTRE LA DICTATURE DES GRÉVISTES

Que pouvaient faire, face à cela, la majorité des lycéens et étudiants, opposés au blocage de leurs salles de cours, mais dépourvus de moyens ? La plupart ont essayé de rattraper le temps perdu en étudiant dans des livres, et en cherchant des cours sur Internet. Certains se sont entendus avec des professeurs pour organiser des cours chez eux, ou dans des cafés. Leur priorité à tous : perdre le moins de temps possible dans la préparation des examens. Et pourtant, face aux dérives des étudiants grévistes, une action symbolique de cette majorité silencieuse d'étudiants s'est vite révélée incontournable. Il fallait montrer à l'opinion publique que la plupart des lycéens et des étudiants s'opposaient à ce qu'on les empêche d'étudier, contrairement à ce que certains médias pouvaient laisser croire.
C'est pourquoi les membres de SOS Éducation ont décidé de participer à l'organisation d'une série de rassemblements sur les places parisiennes avec des élèves, des étudiants, des parents et des professeurs opposés aux blocages. L'occasion de faire passer dans les médias une autre image de notre jeunesse, bien différente des grévistes et des casseurs, minoritaires, mais omniprésents sur les écrans de télévisions.

DES RASSEMBLEMENTS RÉUSSIS

Un premier rassemblement de 600 personnes a eu lieu Place du Panthéon à Paris le 21 mars 2006. Le 26 mars, 1500 personnes étaient sur la Place de l'Hôtel de Ville. Le mouvement s'est poursuivi le 2 avril 2006 par un défilé entre la Place du Châtelet et celle de La Bastille, réunissant 3000 personnes.

Ces événements ont été couverts par les médias, notamment les grandes chaînes de télévision. Les membres de SOS éducation se sont assurés que leur message soit correctement transmis à l'opinion publique. Un porte-parole de l'association a expliqué clairement au journal de 20 h sur TF1 que le but de ces rassemblements n'était pas d'imiter les grévistes et les bloqueurs en paralysant le pays avec des défilés : « Notre objectif n'est pas de rassembler des millions de personnes pour bloquer les rues, et encore moins les écoles, puisque c'est justement ce type d'action que nous dénonçons ! Notre but est de faire savoir que de nombreux Français sont choqués par les agissements des bloqueurs qui, sous prétexte de s'opposer à une loi, sont en train de compromettre gravement l'avenir de milliers de jeunes. » Un message qui a le mérite d'être clair, et que les membres de SOS Éducation ont été presque les seuls à avoir le courage d'exprimer. ■

LES COMPTES 2005 DE SOS ÉDUCATION

Fidèle à son engagement de transparence absolue, SOS Éducation communique ici les résultats de ses comptes 2005.

Pour sa quatrième année d'exercice, l'association SOS Éducation a continué à croître à un rythme rapide et a rassemblé 23 000 nouveaux membres actifs.

L'association a consolidé sa place d'interlocuteur auprès des cabinets ministériels, en premier lieu celui de l'Éducation nationale, mais aussi à Matignon et à l'Élysée. Les relations avec les parlementaires sont désormais fréquentes et suivies d'effet.

Sur le plan médiatique, les campagnes de SOS Éducation ont eu des retombées importantes, avec de nombreuses citations et interviews dans la presse écrite, à la radio et à la télévision.

La grande générosité des adhérents permet aussi à l'association de démarrer des projets pour insuffler de nouvelles idées dans le débat sur la réforme de l'école.

NOS RECETTES EN 2005

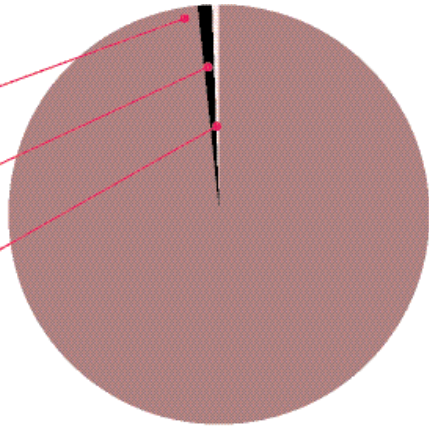

NOS DÉPENSES EN 2005

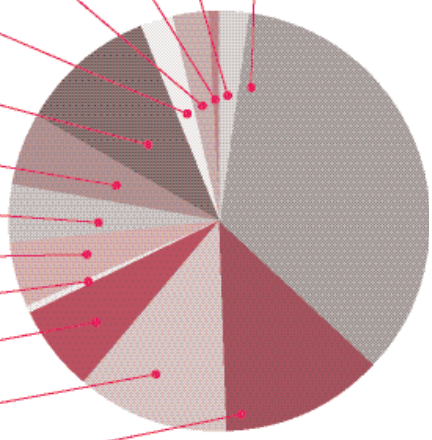

INVITATION

25 JUIN

VENEZ REJOINDRE SOS ÉDUCATION À LA

Les membres de SOS Éducation qui souhaitent se rencontrer sont invités à la Fête de la Liberté, le dimanche 25 juin 2006 à Nogent-sur-Marne, au Pavillon Baltard. L'équipe de SOS Éducation y tiendra un stand.

Pendant cette journée, vous pourrez également participer à des débats, rencontrer d'autres associations oeuvrant en faveur de la réforme du pays, discuter avec plus de trente auteurs qui dédicaceront leurs ouvrages, ou vous détendre en écoutant des concerts. Les enfants sont bienvenus, des activités sont prévues pour eux.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Delphine Hermange au 01.45.81.22.67.

Vous trouverez également toutes les informations pratiques sur notre site Internet : www.soseducation.com

Roman Polanski est membre de l'Académie des Beaux-Arts. Il a reçu de nombreuses distinctions pour ses films, dont la Palme d'Or au festival de Cannes en 2002. Il est père de deux enfants scolarisés à Paris et membre de SOS Éducation.

QUATRE QUESTIONS À

Roman Polanski

Roman Polanski, lui aussi, est membre de SOS Éducation. Cinéaste mondialement connu, il est directement concerné par les problèmes de l'école française, étant père de deux jeunes enfants scolarisés à Paris.

Comment jugez-vous l'école française ?

Bizarre. Nos enfants sont soumis à un rythme haletant : des périodes de travail intense, sans cesse entrecoupées de vacances, pendant lesquelles tout s'arrête. En tant que réalisateur de films, je suis soumis à des rythmes de travail irréguliers, et je sais d'expérience que c'est déroutant. Les enfants ont besoin de régularité et de structure ; tout le contraire de ce que propose le calendrier du système scolaire français. Pourquoi ne pas faire des journées plus courtes et des vacances moins longues ? Cela éviterait beaucoup de stress aux enfants et aux professeurs qui semblent toujours en retard sur leurs programmes.

Beaucoup de travail, n'est-ce pas la garantie d'un bon niveau ?

Pas d'après ce que j'observe. Ma fille de 13 ans commence le matin à huit heures et ne rentre qu'à cinq ou six heures du soir. Une fois à la maison, elle a encore une à trois heures de devoirs, sans parler des devoirs du week-end. Peu d'adultes accepteraient des horaires pareils.

Vous avez longtemps vécu à l'étranger, vous avez étudié en Pologne… Pensez-vous que le rayonnement culturel de la France, tel que vous l'avez connu, est menacé par le niveau actuel de l'Éducation nationale ?

Il est certain que la culture française n'attire plus les nouvelles générations étrangères. J'ai terminé mes études en 1959 en Pologne. À l'époque, on apprenait le russe comme première langue étrangère – pour des raisons politiques évidentes – mais la deuxième langue était au choix. Pratiquement tous les élèves choisissaient le français. Et plus loin encore dans le passé, toute la noblesse polonaise parlait français ! Aujourd'hui, vous trouverez difficilement un élève qui choisisse d'apprendre le français avant l'anglais. Car si l'école française elle-même ne transmet plus sa propre culture aux élèves, comment s'étonner que les étrangers s'en désintéressent ?

> Si les Français étaient informés des faits et des chiffres de l'Éducation nationale, tels qu'ils sont révélés par SOS Éducation, ils comprendraient qu'on ne peut pas en rester là.

Y a-t-il un espoir de réforme ?

Comme vous le savez, les réformes dans le domaine de l'Éducation en France sont souvent rendues très compliquées par les dirigeants des grands syndicats puissants et organisés. Aujourd'hui, ils ont les moyens d'envoyer dans la rue des centaines de milliers de collégiens et de lycéens, même quand ces derniers ne comprennent pas grand-chose aux problèmes ! Mais je pense que, si les Français étaient informés des faits et des chiffres de l'Éducation nationale, tels qu'ils sont révélés par SOS Éducation, ils comprendraient qu'on ne peut pas en rester là. En particulier, si les médias acceptaient de diffuser eux aussi ces informations, la nécessité de changement deviendrait évidente, on pourrait alors espérer que le gouvernement soit obligé de réformer. C'est la raison pour laquelle je soutiens SOS Éducation. ■

De nombreux élèves en échec scolaire retrouvent le sourire en apprenant à lire avec une méthode syllabique, à la maison. À l'école, la plupart des institutrices continuent à utiliser la méthode semi-globale, malgré les consignes officielles.

SUPPRESSION DE LA MÉTHODE SEMI-GLOBALE

La réforme est loin d'être faite

Alors que le ministre de l'Éducation Gilles de Robien annonce partout que la méthode de lecture semi-globale est abandonnée, pédagogues et syndicats tentent de faire échouer la réforme. Mais les initiatives se multiplient en faveur du retour à la méthode syllabique.

SYNDICATS ET PÉDAGOGUES PRÊCHENT LA DÉSOBÉISSANCE AUPRÈS DES INSPECTEURS ET DES INSTITUTEURS

« *Il n'est pas question que les enseignants de CP adoptent la méthode syllabique, c'est-à-dire le B.A-BA, et changent leurs pratiques.* » Voilà ce que Jean-Émile Gombert, « spécialiste » de la lecture, a expliqué le 9 mars 2006 au séminaire sur l'apprentissage de la lecture organisé par le ministère de l'Éducation nationale.

Le but de cette grande réunion était de donner aux recteurs et aux inspecteurs de l'Éducation nationale des instructions pour introduire la méthode de lecture syllabique, le B.A.-BA, dans les écoles primaires. Pourtant, tous les intervenants que le ministre avait invités ont appelé... à ne pas utiliser de méthode syllabique, mais à continuer avec la méthode semi-globale. Autrement dit, ils encouragent les enseignants à continuer à utiliser une méthode qui fabrique 25 % d'illettrés à la fin du primaire. Pédagogues et maîtres d'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) se sont donc relayés à la tribune pour critiquer toute remise en cause de la méthode semi-globale. Et ils ont été applaudis par le parterre de recteurs, d'inspecteurs d'académie et de directeurs d'IUFM.

NOS ENFANTS VICTIMES

Les séduisantes promesses de Gilles de Robien débouchent apparemment sur le statu quo. Notre système éducatif, qui coûte la bagatelle de 116 milliards d'euros par an, risque bien de continuer à produire parmi nos enfants 25 % d'illettrés fonctionnels.

Tout au plus peut-on espérer que les instituteurs qui utiliseront la méthode syllabique ne seront plus sanctionnés par les inspecteurs. Mais l'arrêté ministériel du 24 mars 2006 introduisant la méthode syllabique dans les programmes du CP ne prévoit aucune sanction contre les enseignants réfractaires, qui s'annoncent pourtant ultra-majoritaires.

Les membres de SOS Éducation n'ont donc gagné que la première manche de leur combat pour que tous les enfants apprennent à lire. Ils ont réussi à faire interdire la méthode semi-globale dans les textes de loi. Mais le plus dur, et de loin, reste à faire : obliger le ministre à prendre des mesures pour que la loi soit appliquée par les fonctionnaires de son ministère…

SIGNES ENCOURAGEANTS

Plusieurs signes permettent toutefois de voir l'avenir avec un optimisme relatif. Les professeurs qui disent et écrivent la vérité sur les désastres des nouvelles pédagogies sont de plus en plus écoutés : Laurent Lafforgue, Jean-Paul Brighelli, Marc Le Bris ou Rachel Boutonnet, pour les plus connus.

Un grand colloque a eu lieur le 17 mai 2006 à l'Institut de France où, grâce à l'association Lire et Ecrire[1], académiciens et intellectuels de renom se sont succédé toute la journée pour défendre les thèmes chers aux membres de SOS Éducation. Il y a encore le programme SLECC[2], qui permet à des professeurs d' expérimenter les méthodes classiques dans les écoles.

Enfin, il faut signaler que, réagissant à toutes ces initiatives, le ministre Gilles de Robien a assuré dimanche 21 mai 2006 sur Europe 1 qu'il irait lui-même dans les établissements, « à l'improviste s'il le faut », et qu'il réunirait les inspecteurs de l'Education nationale autant de fois que nécessaire pour vérifier l'application de la réforme.

Sans nul doute, le bon sens fait un retour en force. Aux membres de SOS Éducation de continuer à alimenter ce mouvement pour assurer à nos enfants un enseignement de qualité. ■

[1] ASSOCIATION LIRE ET ECRIRE www.lire-ecrire.org
[2] SAVOIR LIRE, ÉCRIRE, COMPTER, CALCULER http://michel.delord.free.fr/slecc.pdf